

PLAN DE REGLEMENT

au 1 / 6000 e

Elaboration : 09/07/2009
 Modification n°1 : 13/09/2012
 Modification simplifiée n°1 : 08/10/2013
 Modification n°2 : 15/09/2016
 Modification n°3 : 05/02/2019
 Mise en compatibilité : 18/10/2022

PRESCRIPSIOS EDICTEES PAR LE PLU

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA Désignation de zone
- Aa Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVÉS

- A1**
Numéro
15
Emprise de l'emplacement réservé

Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

4 - LES ELEMENTS REMARQUABLES PROTEGÉS

Au titre du L.151-19 du CU

Bâtiment remarquable

Au titre du L.151-23 du CU

Arbre remarquable

Arbre protégé

Alignement de Tilleuls à maintenir

Ripisylve et linéaire boisé à sauvegarder

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

Recul par rapport à l'axe de la voie pour les autres constructions ; habitations.

Recul par rapport à l'allinement ou à la limite d'emprise des voies

Recul par rapport à la limite de zone

I1 Pipeline

I3 Canalisation de transport de gaz

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (anc. Art. R123-11 c) du CU)

Liniéaire où s'applique des règles de hauteur spécifiques pour les clôtures

Plan de prévention des risques d'inondation de la Zorn (hauteurs de submersion)

inférieur à 0,5 m

de 0,5 à 1 m

supérieur à 1 m

Liste des emplacements réservés

Numer	Description	Bénéficiaire
A1	A - Voies nouvelles : Amorce de voie de 8 mètres d'emprise au bout de la rue Haselch pour préserver l'accèsibilité à la zone IAU4.	Commune
A2	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise pour la desserte du secteur UX 1 à partir de la rue des Aulhes avec création d'une piste cyclable de 4 mètres d'emprise.	Commune
A3	Prolongement de la rue Glas jusqu'à la rue de la Tour de 6 mètres d'emprise.	Commune
A4	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Tour pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A5	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Trainneau pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A6	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier l'opération C2 à la rue de La Wantzenau.	Commune
A7	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue de la Wantzenau permettant la desserte des parcelles de l'Intermatex.	Commune
A8	Prolongement de la rue Pichavant jusqu'à la rue d'Eckwersheim avec une emprise de 6 mètres	Commune
A9	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise à partir de la rue du Trainneau pour la desserte de la zone UB7.	Commune
A10	Chemin piéton cyclable de 4 mètres d'emprise pour relier la rue d'Eckwersheim à la rue des Jardins.	Commune
A11	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Erler pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A12	Prolongement de la rue du Ried jusqu'au secteur UL2 avec une emprise de 8 mètres et jonctions avec la RD 37 pour l'accès à l'Hippodrome aux secteurs A8 et UX1.	Commune
A13	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue de l'Erler pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A14	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue des Bouteaux pour la desserte de la zone IAU1.	Commune
A15	Amorce de voie de 8 mètres d'emprise prolongeant la rue du Ried pour la desserte de la zone IAU1.	Commune

B - Elargissement de voie :	
B1	Amélioration de la rue des Prés à 8 mètres d'emprise
B2	Amélioration de la rue des Champs à 7 mètres d'emprise
B3	Amélioration de la partie de la rue de la Tour à 8 mètres d'emprise
B4	Création d'un pan coupé à l'angle de la rue Brandt et de la rue de la Tour
B5	Création d'un pan coupé à l'angle de la place de l'Eglise et de la rue de la Tour à 8 mètres d'emprise
B6	Amélioration de la rue des Aulhes à 8 mètres d'emprise
B7	Pan coupé rue du Cheval Noir permettant l'aménagement du carrefour avec la rue de La Wantzenau.
B8	Elargissement à 15 mètres d'emprise de la RD 223 pour la réalisation d'un boulevard piétonnier et cyclable dans le secteur dénommé dénommé la zone IAU2.
B9	Elargissement de la rue du Ried à 8 mètres d'emprise
B10	Amélioration de la RD 37 à 17 mètres d'emprise
B11	Elargissement de la rue du Cheval Noir à 8 mètres d'emprise
C1	C - Autres opérations : Réserve de terrain pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans la zone IAU4
C2	Réserve de terrain pour l'aménagement de la place de l'Eglise et de la Rue de la République reliant la place de l'Eglise et la Rue de la République et la rue de La Wantzenau.
C3	Aménagement d'une placette paysagée à l'angle de la rue du Ried et Petite rue.
C4	Réserve de terrain pour l'aménagement de la piste cyclable Hoerdt-Gedertshausen
C5	Réserve de terrain pour la réalisation d'un aménagement sécurisé en entrée d'agglomération (route de GEUDERTHEIM)

Tracé mai 2024

